

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC SUR LA LUTTE CONTRE L'OFFRE ILLÉGALE

L'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) lance à destination du grand public une nouvelle campagne de sensibilisation à la lutte contre l'offre illégale en lien avec les paris sportifs, les paris hippiques et le poker en ligne. Celle-ci s'inscrit dans le sillage de la campagne de lancement de l'ARJEL diffusée à l'été 2010 et conserve sa tonalité humoristique.

Cette campagne de prévention a pour objectif de dissuader les joueurs de jouer ou parier sur des sites illégaux et de les responsabiliser dans leur comportement de jeu. Au regard des enjeux d'ordre public, de sécurité publique et de protection de la santé et des mineurs, il est primordial de sensibiliser les joueurs aux risques encourus et de leur faire prendre conscience des préjudices individuels à jouer sur des sites non agréés par l'ARJEL tels que la triche, le vol des données personnelles et bancaires, la non redistribution des gains ainsi que les nombreux dangers auxquels ils s'exposent.

« On a tout à perdre à parier sur un site non agréé par l'ARJEL* »

Le dispositif pluri-média (radio, presse nationale, web) contribue à mettre en lumière l'action de l'ARJEL pour informer et prévenir le grand public des risques et des dangers liés à une pratique non maîtrisée du jeu.

Trois spots radio, trois annonces presse et un clip vidéo, délivrent un message de prévention* sous une signature unique **« ARJEL, pour que jouer reste un jeu »**, et représentent, par le biais de situations de la vie quotidienne, les risques à jouer sur un site illégal de jeux ou paris en ligne.

La campagne radio sera présente pendant 2 semaines sur les ondes de stations généralistes d'information. La campagne en presse nationale exprime sans détour à travers 3 visuels les conséquences du jeu sur un site illégal. Ces visuels seront également déclinés sous formes de bannières et soutenus par un clip vidéo diffusé sur Internet.

Cette campagne renforce les actions menées par les services de l'ARJEL et les dispositifs mis en œuvre pour lutter contre l'offre illégale. Ainsi depuis 2010, plus de 2000 sites de jeux identifiés comme illégaux ont été mis en conformité.